



LA DIRECTION DE L'ENFANCE RECRUTE

UN GARDIEN D'ECOLE (H/F) (Cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C)

Au sein de la Direction de l'enfance et sous la responsabilité du Responsable de la maintenance des bâtiments, vous participez activement au bon fonctionnement de l'établissement scolaire. Vous avez la charge d'assurer les petits travaux d'entretien et le cas échéant de signaler la nécessité de faire intervenir des professionnels du bâtiment. Dans ce cadre, vous assurez également l'interface entre le personnel enseignant, la Direction de l'établissement et la Direction de l'enfance.

Activités principales :

A ce titre, vous serez principalement chargé de :

- Effectuer les ouvertures et les fermetures des locaux ainsi que la mise sous alarme ;
- Surveiller les abords et veiller à la sécurité des élèves aux heures d'entrée et sortie d'école ;
- Entretien et nettoyer les extérieurs, notamment les cours et les abords du site ;
- Réaliser des petits travaux d'entretien courant (électricité, plomberie, menuiserie) ;
- Assurer le petit entretien des espaces verts (tonte, taille, ramassage de feuilles) ;
- Nettoyer les containers, effectuer leurs rotations et assurer l'entretien du local poubelle ;
- Assurer un lien quotidien entre les écoles et la Direction de l'enfance (transmission d'informations diverses, du courrier...);
- Accompagner les prestataires extérieurs intervenant dans les écoles ;
- Avertir au quotidien la direction de l'enfance des dysfonctionnements et assurer le suivi en lien avec le Responsable de la maintenance (panne de chauffage, panne électrique, fuites d'eau, prestations de ménage non réalisées) ;
- Assurer l'acheminement du petit matériel à destination des écoles (pharmacie, produits ménagers, linge...).

Profil :

Expérience souhaitée, qualités relationnelles et sens du service public.

Travail en équipe et en autonomie

Disponibilité

Rémunération et informations complémentaires :

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + possibilité de bénéficier des prestations sociales du CNAS, de la Mutuelle et du régime de prévoyance.

Le temps de travail varie : il est de 37 heures⁴⁵ hebdomadaires durant le temps scolaire (7h15 et 11h45 et entre 16h et 19h15) et de 35 heures durant les vacances scolaires (7h45 et 11h45 et entre 14h et 17h00).

Gardien non logé.

Les candidatures sont à adresser par courrier ou par mail :

CV + Lettre de Motivation à l'attention de :

recrutement+gardien@saintgermainenlaye.fr